



## L'avenir incertain des Arbres de la mémoire de Pruillé

«**C**HACUN ses opinions. Moi, je crois aux vibrations de la nature et laisser mes cendres et mon souvenir au pied d'un arbre, c'est ce qui me semble être la solution la plus naturelle. » Son choix est fait depuis quelques semaines. Artiste peintre installé à Angers, Jacques Dorient fera déposer ses cendres au pied d'un chêne vert dans le parc des Arbres de la mémoire à Pruillé, près d'Angers (Maine-et-Loire). Trois ans après son inauguration et à la veille de la Toussaint, l'avenir de ce parc privé de 4,5 ha destiné à accueillir des urnes funéraires reste pourtant plus que jamais en suspens.

### Seulement trente contrats

En cause, un projet de loi adopté en juin 2006 à l'unanimité par le Sénat qui, s'il était validé à son tour par l'Assemblée nationale, enterrerait purement et simplement les sites cinéraires privés. Car ce projet n'autorise la conservation et la dispersion des cendres que dans les seuls cimetières communaux ou jardins du souvenir contigus aux crématoriums. « Les autoriser ailleurs, ce serait ouvrir la porte aux cimetières privés », maintient seize mois après son rédacteur, le sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur. Pour lui, quand bien même se développent les pratiques de crémation en France, pas question de trahir la tradition républicaine qui veut que les communes régissent l'accueil des morts.



**PRUILLÉ (MAINE-ET-LOIRE).** Réginal Freuchet est responsable de ce parc qui accueille des urnes funéraires, et dont l'avenir demeure incertain. (L.P./YVES BOITEAU.)

« En quoi les services que nous proposons seraient-ils moins dignes ou respectueux ? » s'impatiente Réginal Freuchet, le responsable des Arbres de la mémoire qui, faute de garantie législative, reconnaît qu'il lui est bien difficile de « commercialiser » ses contrats. En trois ans, seulement une trentaine ont été signés, bien peu au regard des quelque 250 000 € investis sur le parc. « On ne peut pas cacher aux gens les incertitudes qui planent, mais, à la fois, on est per-

suaqué que notre entreprise va dans le bon sens. » Pris entre deux feux, le parc a tenté d'approcher la communauté de communes du Lion-d'Angers, dont dépend Pruillé, pour réfléchir à un système de délégation de service public qui le couvrirait. « Mais les élus attendent eux aussi d'y voir plus clair au niveau de la loi », prolonge Réginald Freuchet. Selon nos informations, le projet devrait être discuté en janvier à l'Assemblée nationale.

**YVES BOITEAU**